

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 15<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 24 octobre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Sharma . . . . . (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

**Sommaire**Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)Point 110 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers révisés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)Point 118 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (*suite*)Point 115 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (*suite*)Point 119 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)Point 122 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences**

(suite) (A/56/901, A/57/32 et Corr. 1, A/57/228 et A/57/228/Add.1 et A/57/228/Add.2, A/57/289, et A/57/472)

1. **M. Pulido León** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, accueille favorablement les efforts visant à accroître l'utilisation du centre de conférences de Bangkok et demande instamment que davantage soit fait pour améliorer la coordination de la planification des conférences afin d'éviter le gaspillage. Il note avec satisfaction que la création d'un service permanent d'interprétation à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a eu pour résultat d'accroître de 10 % les manifestations qui s'y sont tenues et de 23,5 % le nombre des réunions pour lesquelles des services d'interprétation ont été fournis en 2001. En prévision de cet accroissement des activités, l'Assemblée générale avait demandé que les installations de l'ONUN soient modernisées afin d'éviter la pénurie de salles de réunion. Le Groupe des 77 souhaiterait être informé de ce qui a été fait jusqu'à présent pour répondre à cette demande. Il voudrait aussi connaître les raisons pour lesquelles les postes vacants d'interprète à l'ONUN n'ont pas été pourvus.

2. Au sujet du problème chronique des retards avec lesquels la documentation est diffusée, M. Pulido León réclame le respect strict de la règle des six semaines. Il est impératif que les auteurs de rapports respectent la règle des 10 semaines pour la présentation des documents et que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences redouble d'efforts pour améliorer la coordination avec les départements qui produisent les documents afin de résoudre les problèmes qui provoquent ces retards. La concision accrue qui pourrait être éventuellement obtenue ne doit pas l'être au détriment de la qualité ou de la teneur des rapports et doit être totalement homogène. Le Groupe attache une importance considérable à la conservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation et, entre autres, à l'accès rapide et commode aux documents dans les six langues officielles de l'ONU. Les comptes rendus officiels et les procès-verbaux sont un élément essentiel de ce processus. M. Pulido León demande des renseignements détaillés sur le plan visant à transférer certains éditeurs au service de traduction et voudrait

savoir si la qualité des traductions ne risque pas d'en souffrir.

3. Le Groupe des 77 fait siennes les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/57/472, par. 6) qui met en garde contre l'application d'une règle trop stricte pour l'application du calendrier des conférences et réunions approuvé par l'Assemblée générale. Il conviendrait de suivre une approche pragmatique pour que les conférences puissent mener plus facilement leurs travaux à bien. M. Pulido León fait siennes les vues que le Secrétaire général a exprimées au paragraphe 34 du document A/57/228 et selon lesquelles, pour que les services d'interprétation soient mis à la disposition des réunions des groupes régionaux d'États Membres de façon plus prévisible, il conviendrait que l'Assemblée inscrive le montant correspondant au budget-programme du prochain exercice biennal (2004-2005). M. Pulido León demande que lui soit précisée la façon dont les secrétariats de la Cinquième et la Sixième Commissions conserveront leurs capacités techniques s'ils sont rattachés au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, comme il est proposé.

4. **M. Iossifov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation est prête à adopter le projet de calendrier des conférences et des réunions révisé pour 2003 (A/57/228/Add.1 et 2). Il note avec satisfaction qu'en établissant le calendrier révisé, le Secrétariat a tenu compte des arrangements visés dans la résolution 36/242 de l'Assemblée générale concernant le Vendredi Saint orthodoxe.

5. Il est indispensable d'utiliser au mieux et avec les meilleurs résultats possibles les ressources de l'Organisation dans le domaine des conférences. À cet égard, la délégation russe appuie le rôle coordinateur et consultatif positif joué par le Comité des conférences ainsi que les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences. Elle continuera de s'intéresser de près à l'interprétation et à la traduction à l'ONU afin de veiller au respect intégral des règles concernant l'emploi des langues officielles et des langues de travail de l'Organisation et de s'assurer que les États Membres sont traités également en ce qui concerne la qualité et la quantité des services fournis.

6. Les retards chroniques dans la diffusion de la documentation appellent des mesures. À ce sujet, la délégation russe appuie l'instauration d'un système efficace qui repère l'origine et la cause des retards au Secrétariat afin de garantir que les documents sont soumis suffisamment à temps pour être traités. M. Iossifov note que les retards dans la diffusion des documents nuisent directement aux travaux des organes délibérants.

7. La délégation russe accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289) qui fait une analyse critique et constructive des faiblesses du Département. En ce qui concerne les propositions spécifiques faites dans ce rapport, M. Iossifov souligne que ce n'est pas en abolissant la règle des six semaines que l'on résoudra les problèmes posés par les retards dans la diffusion de la documentation. La délégation russe souhaiterait que le Secrétariat, en cas de difficultés, essaie de diffuser les rapports au moins quatre semaines avant l'ouverture des sessions. Elle serait alors disposée à envisager, en fonction des résultats, que cette règle soit officiellement révisée. Elle n'a pas d'objection à ce que l'on fasse une étude sur la possibilité de remplacer les comptes rendus officiels par des enregistrements numériques, à condition que cette solution ne nécessite pas de ressources supplémentaires, et elle accueille favorablement les plans énoncés dans le rapport en vue de l'utilisation de technologies modernes.

8. **M. Iossifov** appuie la proposition énoncée dans le rapport pour que le Comité des conférences joue un plus grand rôle dans l'évaluation des possibilités de fournir des services de conférence supplémentaires. À ce sujet, il faut veiller à ce que le Comité reçoive toutes les informations nécessaires, y compris au sujet des ressources inemployées ou réaffectées concernant les conférences.

9. La délégation russe estime important de conserver la répartition actuelle des pouvoirs et des fonctions entre le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à New York et les Offices des Nations Unies à Vienne, Genève et Nairobi et elle appuie la recommandation faite à ce sujet par le CCQAB. Elle n'est pas convaincue qu'il soit nécessaire de centraliser davantage les pouvoirs, particulièrement à la lumière du passage du rapport sur les obligations liées aux responsabilités (A/55/270)

dans lequel le Secrétaire général indique que la série de réformes lancée en 1997 reposait sur le principe selon lequel il était indispensable, pour renforcer la gestion des ressources humaines et financières, de donner à l'encadrement de plus grandes responsabilités et un plus grand pouvoir de décision.

10. Enfin, la délégation russe attache une grande importance à la fourniture de services de conférence efficaces et de haute qualité à l'ONU et est prête à oeuvrer de manière constructive à cette fin avec d'autres délégations.

11. **Mme Udo** (Nigeria) dit que les services de conférence sont indispensables pour le bon fonctionnement des rouages intergouvernementaux et l'exécution par les organes spécialisés de l'ONU de la mission qui leur est confiée. À ce sujet, elle se félicite de ce que des services d'interprétation aient été fournis à un pourcentage accru de réunions tenues par des groupes régionaux et d'autres grands groupements au cours de la période considérée. Elle note avec satisfaction que la création d'un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a eu pour résultat que le nombre des réunions pour lesquelles des services d'interprétation sont fournis a augmenté de 23,5 % en 2001 et que le nombre de manifestations a progressé de 10 %; les efforts déployés l'année précédente pour améliorer l'utilisation des services de conférence à l'ONUN se sont révélés payants. Ils l'auraient été encore plus sans les handicaps inhérents aux locaux actuels qui constituent un grave obstacle à tout accroissement d'utilisation supplémentaire. Les installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient être placées sur le même niveau que celles des autres offices des Nations Unies dans le monde et la Commission devrait être informée de l'état d'avancement du rapport sur ce sujet. Les postes encore vacants à la section d'interprétation de l'ONUN devraient être pourvus.

12. La délégation nigérienne note que les incidences budgétaires du rattachement, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des secrétariats qui fournissent des services techniques au Cinquième et Sixième Commissions seront incluses seulement dans le projet de budget-programme pour la période 2004-2005. Enfin, elle ne doute pas que les nouveaux arrangements proposés pour la distribution des documents seront mis en place de façon à respecter dûment les rouages intergouvernementaux.

13. **Mme Afifi** (Maroc) dit que sa délégation s'associe aux observations faites par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Comité des conférences a formulé des conclusions valables et intéressantes. Elle partage l'inquiétude qu'il a exprimée aux paragraphes 34 et 35 de son rapport (A/57/32) face à la réduction brutale du facteur global d'utilisation des installations dans les quatre villes sièges et appuie les recommandations qu'il a formulées en vue d'une utilisation optimale des ressources en matière de services de conférence. Le recours accru à l'interprétation par les groupes régionaux et autres groupements d'États Membres est encourageant, vu l'importance qu'ils présentent pour le travail de l'ONU. Les activités de conférence se sont aussi développées de manière satisfaisante à Bangkok et Nairobi. Il est toutefois regrettable que quatre postes d'interprète arabe n'aient pas encore été pourvus à Nairobi. Vu l'importance stratégique de l'ONUN pour l'Afrique et tous les pays de l'hémisphère Sud, Mme Afifi demande s'il a été envisagé de procéder à un recrutement mieux ciblé pour le renforcer. L'obligation devrait être faite aussi au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de respecter les règles établies par le Siège et de tenir toutes leurs réunions à l'ONUN.

14. L'approche nouvelle aux services de conférence proposée dans le rapport du Secrétaire général visant à améliorer les résultats du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/57/289) contribuerait utilement à accroître son efficacité. Mme Afifi appuie les efforts qui visent à donner au Département un rôle plus actif et accueille favorablement toute amélioration de la situation concernant les retards dans la publication des documents. Enfin, la délégation marocaine appuie toute proposition visant à accroître le recours aux nouvelles technologies à condition qu'il soit pleinement tenu compte des difficultés éprouvées par les pays en développement pour accéder à ces technologies.

15. Parlant au nom des pays du Forum des îles du Pacifique, M. Naidu (Fidji) rend hommage aux compétences et au dévouement du personnel qui travaille à la gestion des conférences et appuie les nouvelles propositions concernant le Département. Il insiste sur les principes de participation et de partenariat en ce qui concerne les services de conférence. En raison du volume de la documentation

et du retard avec lequel elle est présentée, les difficultés que rencontrent les États Membres pour prendre connaissance des rapports et y donner suite sont ressenties de manière particulièrement aiguë par les petites délégations comme celles des pays du Forum des îles du Pacifique. Il appuie donc pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire le nombre et la longueur des documents ainsi que les retards. Le développement des débats conjoints pourrait réduire le volume de la documentation et la durée pendant laquelle les services de conférence doivent être fournis. Toutefois, le bon déroulement des conférences dépend aussi des États Membres qui peuvent le faciliter en demandant moins de documents. Ces innovations permettraient aux petites délégations de participer plus utilement au travail de l'Organisation.

16. Les statistiques concernant les réunions contenues dans le rapport sur le plan des conférences rappellent énergiquement aux États Membres que ceux-ci sont responsables du gaspillage des ressources de l'Organisation; près de 120 heures ont été perdues au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale parce que des réunions ont commencé en retard. Les chiffres devraient être portés à l'attention d'autres commissions afin qu'elles soient mieux conscientes de l'impact de la gestion des conférences. M. Naidu accueille favorablement les propositions de coordination plus étroite entre le Département et les secrétaires et présidents des commissions, l'objectif étant une prise de conscience commune plus intense des responsabilités dans le fonctionnement de l'Organisation.

17. **Mme Wang Xinxia** (Chine) dit que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Relevant que le taux d'utilisation global des services de conférence a diminué en 2001, elle espère que les services concernés renforceront le processus de planification et adapteront en temps utile leur programme de travail pour réduire le gaspillage. La nouvelle approche orientée vers l'action adoptée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et l'accent mis sur la planification, la coordination et la gestion des services de conférence et de la documentation accroîtront la maîtrise dont dispose le Département, feront que les réunions pourront être planifiées avec plus de précision et mieux prévues, permettront d'utiliser au mieux les

ressources et amélioreront la qualité des réunions et des services de documentation. La délégation chinoise appuiera la création d'un organe de coordination qui serait composé des secrétariats des six grandes commissions de l'Assemblée générale et aurait pour fonction de planifier et d'organiser conjointement les réunions.

18. S'il permet une distribution en temps utile de documents de grande qualité aux États Membres, le système qu'il est proposé d'adopter pourrait être très pratique et efficace. À ce sujet, Mme Wang Xinxia relève que des délégations continuent de recevoir des rapports interminables de certains départements et elle demande instamment au Secrétariat et en particulier aux services dont émanent les documents de respecter les limites concernant le nombre maximal de pages.

19. La qualité des traductions et de l'interprétation préoccupe les États Membres. Les critères qui servent à mesurer les résultats devraient tenir compte non seulement de la charge de travail individuelle mais aussi de la qualité du travail accompli, du dévouement et de l'incidence des erreurs. Les services linguistiques devraient s'entretenir régulièrement avec les délégations pour mesurer le degré de satisfaction des usagers. Il faudrait aussi un système efficace et complet pour suivre le travail des traducteurs et des interprètes et des programmes de formation pour ceux dont les résultats sont insuffisants.

20. **M. Pelšs** (Lettonie) dit que sa délégation tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne. En ce qui concerne l'utilisation des services de conférence, il est regrettable que l'équivalent de plus de 300 séances ait été gaspillé en 2001 parce que les séances avaient commencé trop tard ou s'étaient terminées trop tôt. Au cours de la même période, le facteur global d'utilisation est descendu de six points en dessous des 80 %. La délégation lettone partage les vues exprimées au paragraphe 37 du rapport du Comité des conférences (A/57/32) selon lequel une meilleure planification et un ajustement flexible du programme de travail sont les meilleurs moyens de réduire le temps perdu. Elle appuie les efforts déployés par le Président du Comité des conférences pour remédier à la sous-utilisation persistante des services de conférence par certains organes. D'autres organes cependant sont régulièrement dans l'impossibilité de ne pas dépasser le temps qui leur est attribué en raison de l'ampleur des tâches qui leurs sont confiées. La délégation lettone

préconise donc une approche globale s'étendant non seulement aux sous-utilisateurs chroniques mais aussi à ceux qui ont régulièrement besoin de trop de temps.

21. La délégation lettone appuie énergiquement l'objectif du Secrétaire général qui consiste à réduire le nombre des réunions de l'ONU. Il faudrait aussi diminuer celui des résolutions et des rapports, mais c'est aux États Membres qu'il appartient de le faire. La délégation lettone considère que les principes directeurs concernant la limitation de la durée des séances dans l'annexe à la résolution 56/242 de l'Assemblée générale offre un ensemble d'outils précieux au Secrétariat. Cette réduction ne devrait toutefois pas affaiblir les moyens dont disposent les organes pour accomplir leur mission. Dans toute entreprise d'allègement, il est impératif de garder à l'esprit les objectifs de la Charte et les buts et principes de l'ONU.

22. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne) dit que sa délégation appuie pleinement la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

23. La Cinquième Commission se réunit dans des circonstances exceptionnelles. Premièrement, ses travaux ont été paralysés pendant toute une semaine, fait grave qui ne doit pas créer de précédent. La délégation de la République arabe syrienne attend une explication des départements intéressés, entre autres le Département de l'Assemblée générale et des services de conférence. Deuxièmement, la Commission est saisie de rapports sur le renforcement de l'Organisation et l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et des services de conférence.

24. Le rapport du Secrétaire général sur ce deuxième sujet (A/57/289) n'est pas suffisamment clair et précis. Il présente de nouvelles idées et de nouveaux concepts sans expliquer leur objet. En outre, les conclusions ne correspondent pas à l'introduction. La délégation de la République arabe syrienne est prête à expliquer ses critiques plus en détail pendant des consultations officieuses ou, si nécessaire, la séance en cours. On ne voit pas du tout comment la proposition d'abandonner les comptes rendus analytiques améliorerait les résultats du Département; M. Sabbagh fait observer que l'enregistrement numérique proposé ne peut pas se substituer valablement aux comptes rendus analytiques. En tout état de cause, l'enregistrement sonore des

séances fait déjà partie des moyens qui devraient être fournis en application de l'alinéa b) de l'article 58 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. En ce qui concerne l'importance de la documentation écrite, l'une des principales fonctions du Département consiste à aider les délégations à avoir accès à la mémoire institutionnelle de l'Organisation, en particulier en leur fournissant la documentation dans les six langues officielles. Dans les consultations avec les délégations, il faut aussi tenir compte des degrés divers avec lesquels elles peuvent tirer partie de la révolution numérique. La distribution des documents et des publications intéresse non seulement les délégations mais aussi l'ensemble des États Membres, en particulier les instituts de recherche et les universités. Il serait paradoxal d'examiner de nouvelles méthodes de diffusion de la documentation alors même que, manifestement, l'ONU n'arrive pas à traiter également les langues sur son site sur la Toile et dans son système de disque optique. Il est donc clair que l'ONU n'assure pas comme elle le devrait un traitement égal des langues officielles de l'Organisation comme l'exige la résolution 42/207 C de l'Assemblée générale. Les modifications structurelles proposées à l'intérieur du Département doivent donc être expliquées plus complètement et leurs objectifs être mieux définis.

25. La délégation de la République arabe syrienne a relevé qu'un certain nombre des rapports demandés dans la résolution 56/242 de l'Assemblée générale n'avaient pas été soumis et que rien n'avait été fait non plus au sujet de tâches dont il avait été décidé dans cette même résolution. En outre, il y a eu des retards dans la publication des comptes rendus, des procès-verbaux et des résolutions de l'Assemblée générale et il y a eu à nouveau des cas dans lesquels des documents étaient publiés sur l'Internet avant d'être traduits et d'être distribués aux délégations sous forme imprimée. La délégation de la République arabe syrienne relève aussi beaucoup d'autres carences du même ordre dont elle traitera au cours des consultations officielles.

26. Le budget-programme pour 2002-2003 doit être publié intégralement avec toutes les modifications adoptées par l'Assemblée générale. En ne le faisant pas, le Département va à l'encontre des dispositions pertinentes de la résolution 54/249. La délégation de la République arabe syrienne souhaite aussi être informée de l'état d'avancement de la traduction du Répertoire

de la pratique du Conseil de sécurité dans les six langues officielles et savoir pour quelles raisons de plus en plus de documents sont publiés sans être traduits dans les six langues officielles, contrairement aux dispositions de la résolution 56/242.

27. Au sujet du rapport du Comité des conférences (A/57/32 et Corr.1), la délégation de la République arabe syrienne se félicite des mesures prises au sujet de Id al-Fitr et de Id al-Adha ainsi que du Vendredi Saint orthodoxe et aussi des améliorations apportées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et au Centre des Nations Unies à Bangkok; elle voudrait connaître les mesures qui ont été prises pour pourvoir les postes de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et les postes linguistiques, en particulier les postes de langue arabe à Nairobi. Bien qu'elle ait pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétariat d'approuver la publication des documents de la CESAP jusqu'en 2005, elle considère que ce problème est urgent et devrait être réglé plus rapidement. Elle tient à souligner l'importance du paragraphe 21 de la résolution de l'Assemblée générale 48/222 A qui prie le Comité consultatif des questions administratives et budgétaires, en arrêtant le calendrier de ses réunions, y compris les réunions hors Siège, de tenir compte du programme de travail de la Cinquième Commission. M. Sabbagh espère que cette mesure conduira à améliorer les délais de publication des documents du CCQAB, problème qui doit être résolu d'urgence, et souligne qu'il est important que les rapports du Comité consultatif soient traduits dans chacune des six langues officielles.

28. La délégation de la République arabe syrienne considère aussi que le paragraphe 18 de cette même résolution, qui souligne, en particulier, que l'objectif principal de l'adoption de technologies nouvelles doit être d'améliorer la qualité des services de conférence et de veiller à ce qu'ils soient fournis en temps utile, doit être particulièrement présent à l'esprit du Comité lorsque celui-ci examinera la question des technologies nouvelles.

29. Au sujet de l'interprétation, la délégation de la République arabe syrienne juge inquiétantes les déclarations contenues dans les paragraphes 101 et 102 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/52/228) dans lesquels il est dit que l'interprétation à distance n'apparaît pas actuellement comme prioritaire aux organisations internationales, que le Parlement européen a adopté une

recommandation en 2002 en vue de l'adoption de l'interprétation à distance mais que la question de savoir s'il va donner suite à cette recommandation, comment il le fera et à quelle date, reste sans réponse. La Cinquième Commission pourrait avoir intérêt à recevoir des informations sur cette expérience pour examiner l'adoption de la téléinterprétation.

30. Au sujet du nouveau titre du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence qui s'appelle désormais Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, la délégation de la République arabe syrienne se demande s'il correspond à un changement de mandat de ce Département, dont on attend qu'il fournisse des services de conférence et non pas qu'il gère des conférences. Ce point appelle des éclaircissements de la part des représentants du Secrétaire général.

31. En conclusion, la délégation de la République arabe syrienne souligne qu'il importe que le Département s'acquitte de toutes les missions qui lui sont confiées sans choisir entre elles ni les différencier; les excuses présentées, qui invoquent un manque de moyens financiers, doivent être examinées les unes après les autres. La pénurie de ressources financières ne devrait pas servir à justifier l'inaccomplissement de certaines missions; les résolutions de l'Assemblée générale doivent toutes être mises en oeuvre sans distinction.

32. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que sa délégation s'associe aux observations présentées par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. On ne doit pas sous-estimer l'importance des services de conférence. À l'attention consacrée à cette question par le Secrétaire général doit correspondre un appui financier. La qualité des services de conférence s'est détériorée en conséquence directe des restrictions budgétaires qui pèsent sur le travail du Département. Par exemple, des erreurs ont commencé d'apparaître dans les publications et les traductions, la distribution tardive des documents a retardé les travaux d'un certain nombre d'organes et le caractère multilingue de l'Organisation est menacé. Il est urgent d'insuffler une énergie nouvelle dans la gestion des conférences par une meilleure coordination entre tous les départements intéressés et la fourniture d'un appui financier véritable.

33. Certaines des propositions présentées dans les rapports examinés ont déjà été incluses dans le rapport

du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : programme pour aller plus loin dans le changement (A/57/387) » et sont déjà appliquées; on ne voit pas clairement le rapport qu'elles entretiennent avec les mesures proposées dans le rapport A/57/289 sur les moyens d'améliorer les résultats du Département; au sujet du paragraphe 15 de ce rapport, Mme Silot Bravo demande pourquoi les séances plénières de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité font l'objet de calendriers et d'arrangements budgétaires spéciaux. Elle voudrait aussi savoir plus précisément sur quelle base ont été établies les statistiques concernant les services d'interprétation fournis aux groupements régionaux au cours de la période 2001 à 2002 et si les restrictions budgétaires imposées au Département ont réduit ces activités. La suppression proposée des comptes rendus analytiques risque de fragiliser la mémoire institutionnelle de l'Organisation et elle demande s'il s'agit d'une mesure compatible avec d'autres décisions prises récemment par l'Assemblée générale. Enfin, elle ne comprend pas comment il est possible de concilier la délégation de pouvoir et la centralisation proposée de la gestion des conférences.

34. **M. Niïya** (Japon) dit que sa délégation partage nombre des craintes exprimées par le représentant de Fidji au nom des pays du Forum des îles du Pacifique. Il souligne que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a un rôle très important à jouer en garantissant que tous les États Membres participent pleinement aux travaux de l'Organisation et en favorisant le partenariat entre États Membres. Il ne doute pas que le Département ne ménagera aucun effort pour servir ses buts.

35. **M. Chen Jian** (Sous-Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences) prend note avec satisfaction du degré d'appui que les délégations accordent aux mesures exposées dans le rapport du Secrétaire général pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289). La plupart de ces mesures relèvent de décisions du Secrétaire général et il a déjà été demandé aux Départements de commencer leur mise en oeuvre. Même dans ces domaines cependant, les encouragements et les avis des États Membres sont très utiles. Deux propositions appellent des mesures de la part de la Commission : la première concerne les comptes rendus analytiques et la deuxième

l'intégration, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des secrétariats qui fournissent des services techniques aux Cinquième et Sixième Commissions.

36. Les comptes rendus analytiques sont rédigés par des rédacteurs qui travaillent à partir de la langue dans laquelle les déclarations sont faites. Ils sont ensuite traduits dans les autres langues officielles de l'ONU ce qui mobilise une partie des précieuses ressources affectées aux services de traduction du Département. En raison de la multiplication des rapports et de l'accroissement de la documentation destinée aux organes délibérants, ces services travaillent déjà au maximum de leur charge, ce qui retarde la traduction des comptes rendus, qui sont souvent distribués longtemps après les séances auxquelles ils se rapportent. Dans le cadre de son autoévaluation, le Département a cherché à remédier à ces inconvénients sans gêner les États Membres et il a été informé que les enregistrements numériques pouvaient utilement remplacer les comptes rendus analytiques. M. Chen Jian souligne qu'il n'est pas demandé à la Commission de se prononcer sur cette question car ce que le Département voudrait, c'est être autorisé à étudier les incidences pratiques et financières de l'adoption de cette méthode pour remplacer les comptes rendus analytiques. Une fois l'étude achevée, il fera rapport à la Commission et il appartiendra aux délégations de se prononcer.

37. Le rattachement de tous les secrétariats techniques des grandes commissions à un seul département, l'ancien Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, a été proposé pour la première fois au cours de la première série de réformes de l'ONU en 1997. Les raisons sont expliquées dans la résolution 52/220 de l'Assemblée générale. Il y a finalement été noté que le Département n'assurerait pas le service des Cinquième et Sixième Commissions ni celui du Conseil de sécurité mais qu'une rationalisation des arrangements concernant la prestation de services devait conduire à une amélioration de la coordination des objectifs, de la cohésion des efforts à tous les niveaux ainsi que de la productivité, ce qui se traduirait par des économies d'échelle. Le Secrétaire général a été prié de garder ces arrangements à l'étude et de soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, un rapport à ce sujet en vue de l'examen de la possibilité d'intégrer, au sein du Département des affaires de l'Assemblée

générale et des services de conférence, la totalité des ressources affectées à la prestation de services à toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires ainsi qu'aux organes ad hoc et aux conférences spéciales. Maintenant que le temps a montré la valeur de ce regroupement, les secrétariats qui fournissent les services techniques aux Cinquième et Sixième Commissions seront rattachés au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le secrétaire de la Sixième Commission remplissait aussi bien des fonctions techniques que des fonctions de fond et seules les fonctions de secrétariat technique seront rattachées au Département. Cette opération aura lieu de façon à préserver la mémoire institutionnelle. Le Secrétaire général a compétence pour restructurer et regrouper le Secrétariat mais, dans la mesure où cette décision a des incidences sur le projet de budget-programme, l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Commission, a le droit d'être saisie de cette question.

38. Le problème interminable des retards dans la distribution de la documentation doit être considéré par rapport au nombre même de réunions et au volume des rapports dont le Secrétaire général a parlé dans son rapport sur le renforcement de l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement (A/57/387). Le Département envisage ce problème sous deux grands angles : ses règles internes d'une part et les mécanismes de consultation et de coordination avec les départements auteurs, d'autre part. Le Département a recherché les rouages qui étaient à l'origine des principaux retards et a constaté que les points faibles étaient l'édition et les références. Il a l'intention de renforcer ces deux fonctions pour que les traducteurs puissent travailler sur des textes édités et référencés, ce qui améliorerait la qualité de la traduction et éviterait les gaspillages.

39. En ce qui concerne la consultation et la coordination avec les départements qui soumettent les documents, le Département accroîtra la planification en amont relative à la documentation, entre autres par un système de créneaux qui devrait commencer à fonctionner au début de 2003. L'objectif est d'accroître la prévisibilité et d'améliorer la distribution. M. Chen Jian ne peut pas promettre que les retards disparaîtront d'un seul coup mais le Département fera de son mieux pour les atténuer.



40. Autre question liée à la documentation, celle de l'impression des textes à la demande. Il ne faut pas se tromper : l'objectif est d'éliminer non pas la distribution des exemplaires imprimés mais leur diffusion inutile. La Section des services de publication s'efforcera de déterminer les besoins aussi précisément que possible pour que le nombre des documents qu'elle reproduit ne dépasse pas la demande. Elle est en train de se doter aussi des moyens qui permettront aux usagers de demander des versions imprimées en ligne. Ainsi, la production de la documentation sera plus efficace et plus rentable. Les usagers devront apporter leur collaboration et ils seront invités à revoir leurs besoins en matière de documentation au moins deux fois par an.

41. Il n'est pas question actuellement de réduire ou de limiter la distribution des documents dans les salles de réunions : les documents continueront d'être remis aux délégations et pourront être obtenus immédiatement aussi au moyen du système de demande connecté. Les missions permanentes qui le souhaitent seront invitées à accéder à la documentation par la voie électronique lorsque cela ne les gêne pas et elles pourront se procurer des exemplaires pdf par le système à disque optique. À compter de la fin novembre 2002, la version électronique du Journal des Nations Unies contiendra un hyperlien à la liste quotidienne des documents et d'autres hyperliens permettront d'accéder à tous les documents cités. La seule chose dont les usagers auront besoin ce sera d'un lecteur pdf Acrobat chargé gratuitement sur l'Internet. Les représentants des États Membres pourront aussi obtenir des documents dont la distribution n'est pas restreinte directement chez eux. La Section des services de publication fera la liste des missions qui n'ont pas d'équipement informatique ou en ont peu et examinera comment leur fournir du matériel adéquat. M. Chen Jian souligne une fois de plus que la qualité des services fournis ne pâtira pas de la limitation de l'impression et qu'aucune délégation ne sera obligée de se procurer des documents exclusivement par des moyens électroniques.

42. La qualité des services linguistiques est un autre sujet d'éternelle préoccupation. Elle est et demeurera au centre des efforts du Département. Ce qu'il faut, c'est déterminer pourquoi le niveau de l'interprétation et, particulièrement, de la traduction, est loin d'être satisfaisant. Dans le cas de la traduction, les services qui l'assurent doivent appliquer des méthodes de

travail peu satisfaisantes parce qu'il y a de plus en plus de documents longs qui sont présentés tardivement et doivent être traduits à la hâte. La dotation en effectifs du service n'est pas à la mesure du volume de travail qu'il reçoit. Pour respecter les délais de traduction, il faut diviser les documents longs entre plusieurs traducteurs. Lorsque le temps est particulièrement compté, le document peut être réparti entre des traducteurs autorévisés et des réviseurs, sans que qui que ce soit ait une vue globale de tout le document traduit ou ait le temps de revoir les différentes parties afin de les harmoniser. Les textes sont très souvent traités la nuit, avec encore plus de hâte, ce qui nuit à la qualité.

43. Certaines des causes de cette baisse de qualité ne dépendent cependant pas du Département. Premièrement, certains services de traduction, particulièrement le service arabe, n'ont pas de moyens suffisants pour traduire des documents à partir de certaines langues. Le texte dans la langue d'origine doit donc être traduit dans une deuxième langue qui sert de relais pour la traduction. Les risques d'inexactitudes et d'erreurs de sens sont accrus ce qui nuit à la qualité du produit final. Il est difficile de trouver des traducteurs qualifiés possédant la combinaison de langues souhaitée. Deuxièmement, de nombreux départs à la retraite ont provoqué un déséquilibre entre le nombre des traducteurs expérimentés et celui des débutants dans certains services, de même qu'un grand nombre de vacances de poste. En raison d'un gel du recrutement dans le passé, on a perdu une génération de traducteurs qui, autrement, monterait dans la hiérarchie. Il en résulte aussi des inconvénients pour la formation du personnel nouvellement recruté. Troisièmement, la réorganisation de la structure des grades des services de traduction en 1981, année où la pratique de l'« autorévision » a été adoptée, a créé un déséquilibre structurel entre les traducteurs et les réviseurs et a porté le taux d'autorévision bien au-delà de la proportion maximale souhaitable de 45 %. Quatrièmement, il est devenu de plus en plus difficile de recruter et de s'attacher du personnel linguistique de haut niveau en raison de la concurrence d'autres organisations internationales et régionales. Cette concurrence est particulièrement aiguë pour les langues officielles de l'Organisation qui sont aussi des langues officielles d'organisations comme l'Union européenne. L'ONU demande beaucoup en exigeant des traducteurs qu'ils aient une connaissance excellente de deux langues officielles en

plus de leur langue maternelle et la réserve de traducteurs possédant ces compétences n'est pas très vaste. Les pays à partir desquels l'ONU recrutait habituellement ce personnel accordent de moins en moins d'importance à l'enseignement des langues étrangères et la pénurie de traducteurs risque de devenir encore plus sévère et l'ONU d'avoir à concurrencer d'autres organisations alors que le nombre des linguistes disponibles va diminuant. Ces conclusions valent tout autant pour le recrutement de personnel permanent que pour celui de traducteurs qualifiés indépendants dont l'Organisation a besoin pour accroître ses capacités en période de pointe. Le Département tirera parti de son programme d'études extérieures pour inciter le personnel actuel à apprendre des langues supplémentaires et améliorer sa connaissance des questions traitées par l'Organisation. Les possibilités sont toutefois limitées.

44. Un certain nombre de délégations ont demandé pourquoi il a été décidé de supprimer la section d'édition des comptes rendus officiels. Le Secrétaire général a demandé à tous les départements d'analyser eux-mêmes leurs besoins pour déterminer les sous-programmes qui ajoutent beaucoup de valeur aux activités de l'Organisation et ceux dont la valeur ajoutée est moindre ou marginale. Le Département a reconnu que la Section d'édition des documents officiels fournit des services utiles. Entre autres, c'est elle qui assure la concordance des versions dans les six langues. Néanmoins, le manque de temps a eu pour effet, parfois, que le travail de concordance a eu lieu seulement après l'adoption des résolutions. Ce retard pose deux questions. Premièrement, si le travail d'établissement de la concordance produit des changements importants, M. Chen Jian considère qu'en cherchant à améliorer la qualité linguistique, le Département est conduit à dépasser ses pouvoirs en modifiant des documents déjà adoptés en séance plénière par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou le Conseil de sécurité. Deuxièmement, si ces changements sont faibles, il vaut probablement mieux redéployer des ressources humaines précieuses vers d'autres tâches plus urgentes comme la traduction et la pré-édition. Le Secrétaire général a donc décidé de supprimer la Section d'édition des documents officiels et d'affecter le personnel qu'elle emploie et qui possède les qualifications requises à des tâches soit de traduction soit de pré-édition. Le personnel qui en a besoin suivra une formation de recyclage.

45. La concordance linguistique continuera d'être établie pour garantir la qualité mais elle le sera entre le moment où les résolutions sont adoptées par les grandes commissions et celui où elles le sont définitivement par l'Assemblée générale. Une fois encore, les États Membres vont recouvrer une prérogative qui leur permettra de procéder à un examen final des textes présentés à l'Assemblée générale pour s'assurer que les versions dans les diverses langues correspondent à ce qu'ils ont décidé.

46. La question de la gestion globale des services de conférence a été portée à l'attention du Département dans deux résolutions, la résolution A/56/253 qui prie le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation (par. 81) et la résolution A/56/242 qui prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'Assemblée générale et des services de conférence du Secrétariat soit reconnu comme l'autorité compétente chargée de superviser, de coordonner et d'améliorer dans leur ensemble la gestion et la prestation des services de conférence de l'Organisation, sous l'autorité de l'Assemblée générale et sous la supervision et le contrôle du Comité des conférences (par. II.3).

47. Aux paragraphes 31 à 40 de son rapport intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289), le Secrétaire général explique ce qui doit être fait pour respecter la volonté des États Membres d'établir une gestion intégrée au niveau mondial. Le Département a accordé une attention particulière aux deux aspects de la question : les questions budgétaires et les ressources humaines. Depuis sa création, les services de conférence au Siège ainsi que dans les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, ont été regroupés à l'intérieur d'un même chapitre du budget-programme (ch. 2). L'idée de base était d'obtenir des économies d'échelle en mettant en commun des ressources finies pour des activités de nature similaires et de reconnaître que la coopération et la coordination entre les postes d'affectation nécessitaient aussi un regroupement et une harmonisation sur le plan financier. Comme le rapport l'indique, le Département surveillera mieux l'emploi des ressources dans les différents postes d'affectation afin d'établir effectivement cette gestion mondiale. Il importe de souligner que la répartition des ressources

entre les différents postes d'affectation ne sera pas modifiée. Le même esprit guidera la conduite à suivre pour la gestion des ressources humaines. Simplement, on surveillera mieux l'emploi des ressources pour se conformer aux demandes des États Membres. M. Chen Jian a promis à ses collègues des autres lieux d'affectation que rien ne serait fait sans qu'ils soient consultés. Bref, la centralisation sera accrue au niveau politique mais la décentralisation maintenue à celui des opérations.

48. On s'est efforcé d'améliorer la situation des services d'interprétation à l'Office des Nations Unies à Nairobi en nommant des candidats aux postes vacants. La situation est la suivante : quatre postes ont été pourvus à la cabine chinoise et trois postes le sont à la cabine anglaise, dont un par le détachement d'un interprète de l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera prochainement remplacé. A la cabine française, trois postes sont pourvus mais un quatrième interprète détaché de l'Office des Nations Unies à Genève repartira vers ce dernier en janvier 2003 en laissant un poste vacant pour le russe. Trois postes sont pourvus dans la cabine russe et, dans la cabine espagnole, deux stagiaires ont été admis au concours de langue espagnole et seront prochainement recrutés. Le troisième poste vacant doit être confié à un candidat pris sur le fichier des lauréats au dernier concours. Dans la cabine arabe, un interprète stagiaire attend d'être formé, un autre est en train d'être recruté et devait prendre ses fonctions à la fin octobre ou au début de novembre 2002. Un troisième interprète est nommé à Nairobi pour deux ans à compter de novembre 2002 et un autre candidat a fait parvenir son curriculum vitae au Bureau de la gestion des ressources humaines. On voit donc que le Département fait des efforts sincères pour que l'équipe d'interprètes à Nairobi soit pleinement opérationnelle en 2003.

49. En ce qui concerne la programmation des réunions, M. Chen Jian rappelle à l'attention de la Commission le paragraphe 15 du rapport sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département (A/57/289), qui dit que le Département respectera strictement le calendrier des conférences et des réunions approuvé par l'Assemblée générale. Toutefois, les États Membres recouvrent le pouvoir de décider de la suite à donner aux demandes ponctuelles de réunions autres que celles qui sont déjà prévues, au moyen des rouages existants.

50. **Le Président** salue les efforts déployés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Sous-Secrétaire général pour répondre complètement aux questions posées.

51. **M. Kramer** (Canada) juge encourageante l'orientation prise par le Département mais demande des détails supplémentaires sur un certain nombre de questions. Sa délégation comprend la mission dont les États Membres l'ont chargé pour promouvoir une gestion mondiale des services de conférence mais il voudrait être mieux renseigné sur les outils particuliers qui serviront à cette fin. Par exemple, le Bureau des services de contrôle interne a suggéré que des mémorandums d'accord soient conclus entre le Département et les directeurs généraux des différents postes d'affectation et il serait bon de savoir s'il existe des outils de planification permettant de prévoir les ressources en personnel et les capacités qui pourraient être communes dans l'ensemble de l'Organisation. Au sujet des services de traduction, M. Kramer demande si le Département a envisagé d'élargir la réserve de candidats éventuels en exigeant deux langues au lieu de trois, comme il a été proposé par un consultant. Il voudrait savoir aussi comment le Secrétaire général adjoint envisage de mesurer au mieux les efforts du Département. La délégation canadienne reconnaît que les normes de travail donnent une idée limitée de la productivité. Il demande comment le Secrétaire général adjoint mesurera la productivité et la rentabilité et comment il serait possible de mieux déterminer l'évolution des progrès.

52. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que l'attention que les délégations ont portées au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est à la mesure de l'importance du travail que le Département accomplit au sein de l'Organisation. Sa délégation appuie les vues du représentant du Canada selon lesquelles le Département devrait définir des étapes pour encourager une gestion axée sur les résultats et évaluer tout l'éventail de ses activités. Abordant les questions particulières, la première question qu'elle pose en particulier concerne les incidences sur le budget-programme mentionnées dans le rapport (A/57/289, par. 15) qui distingue les services de conférence pour les grandes commissions et autres organes intergouvernementaux en les opposant aux services destinés au Conseil de sécurité et aux séances plénières de l'Assemblée générale. Le rapport dit que les services seront fournis de manière strictement

conforme au calendrier des conférences et des réunions mais la délégation cubaine se demande comment le Secrétariat interprète les recommandations faites par les consultants qui souhaitent que les services de conférence soient programmés selon un régime souple qui ne restreigne pas la liberté des grandes commissions et des autres organes dans l'accomplissement de leur tâche. Elle fait aussi observer que les statistiques concernant les services d'interprétation communiquées aux groupes régionaux pour la période 2001-2002 montrent que le taux d'utilisation des besoins prévus avait été élevé. Ceci ne correspond pas à la situation qui doit résulter des restrictions budgétaires qui ont été imposées. Il serait peut-être bon que le Département trouve une meilleure façon de recueillir des statistiques concernant les services d'interprétation fournis aux groupes régionaux car il y a un écart entre la situation sur le terrain et celle qui résulte de l'adoption des résolutions 56/254 D et 56/287 diffère.

53. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne) dit que sa délégation respecte le droit du Secrétaire général à lancer des réformes comme le Secrétaire général l'a expliqué. Celui-ci a aussi fait observer que la Cinquième Commission pouvait revoir les mesures prises et revenir sur elles. Néanmoins, M. Sabbagh demande des détails supplémentaires sur la mission qui a été confiée à l'administration et plus précisément au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui est lié par ce que les États Membres décident et est chargé de fournir des services pour les conférences et les réunions. Il se demande pourquoi le Département a modifié les détails du budget-programme au lieu de respecter la résolution 54/249 de l'Assemblée générale. Il demande aussi si le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité a été traduit dans les six langues officielles comme le demande la résolution 55/222.

54. **Mme Udo** (Nigeria) dit que sa délégation appuie en général les propositions de réforme du Département et partage les vues que le représentant du Canada vient d'exposer. Elle salue les efforts déployés pour pourvoir les postes vacants à l'Office des Nations Unies à Nairobi et attend avec intérêt un rapport sur leur état d'avancement. Elle demande aussi des renseignements supplémentaires sur le rattachement au Département des fonctions de secrétariat technique pour les Cinquième et Sixième Commissions. À ce sujet, la délégation nigérienne prend note de la demande

contenue dans la lettre que le Président de la Sixième Commission a adressée le 18 octobre 2002 au Président de la Cinquième Commission (A/C.5/57/18) et souhaiterait des précisions sur les incidences concrètes de cette demande.

55. Au sujet de l'appui technologique pour les missions permanentes, Mme Udo voudrait savoir si, en plus du matériel, les missions recevront aussi des logiciels, des services de formation et des services d'entretien. Enfin, elle demande comment le nombre d'exemplaires imprimés de chaque document sera déterminé.

56. **M. Farid** (Arabie saoudite) dit que sa délégation souhaite vivement que pendant le mois de Ramadan, les réunions que la Commission tient l'après-midi puissent commencer à 14 heures et se terminer à 17 heures pour permettre à ses membres qui sont musulmans de rentrer chez eux pour rompre le jeûne.

57. **M. Chen Jian** (Secrétaire général adjoint pour l'Assemblée générale et la gestion des conférences), en réponse aux questions et observations des États Membres, dit qu'en général le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est guidé par les décisions des organes intergouvernementaux et qu'il continuera de l'être. Le Département fera rapport sur les résultats obtenus dans le sens des réformes afin d'aider les États Membres à les examiner et d'obtenir leur accord et leur appui.

58. La coordination entre les différents postes d'affectation, quant à elle, a lieu à divers niveaux. Premièrement, les représentants des quatre postes d'affectation se réunissent chaque année pour échanger des idées et de bonnes pratiques et pour définir les lignes directrices pour les services de conférence. À un niveau de travail, des responsables ont des contacts hebdomadaires ou quotidiens si nécessaire. Ces contacts sont particulièrement utiles lorsque des conférences ont lieu hors Siège et que la charge de travail est répartie entre les divers postes d'affectation. M. Chen Jian est lui-même en contact avec les directeurs exécutifs des autres postes d'affectation avec lesquels il examine des questions de politique générale. Il est question de renforcer ces mécanismes pour continuer d'améliorer la coordination entre tous les postes d'affectation. Les réformes proposées sont appliquées uniquement au Siège, mais tous les postes d'affectation participent à l'autoévaluation.

59. Répondant à la suggestion selon laquelle le Département pourrait recruter comme traducteurs et interprètes des candidats possédant seulement deux langues, M. Chen Jian dit que le Département continue de rester fidèle à sa pratique qui consiste à demander aux candidats une parfaite connaissance de deux langues officielles en plus de leur langue maternelle. Néanmoins, il examinera s'il est possible de modifier cette règle pour accroître le nombre de linguistes.

60. En ce qui concerne les résultats attendus des réformes, le Département compte sur des améliorations de la documentation et des services de conférence ainsi que la qualité globale des services fournis aux États Membres. Le Département oeuvre de concert avec les consultants sur place fournis par le Bureau des services de contrôle interne pour établir un plan complet d'application reprenant tous les indicateurs de résultat employés pour les réformes. Les normes qui serviront à mesurer la production des services linguistiques doivent être aussi bien quantitatives que qualitatives. Le Département examinera cet aspect ultérieurement.

61. Deux organes, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, n'ont pas été touchés par les mesures prises par le Secrétaire général face aux limitations budgétaire mais ce n'est pas le cas des organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le Département continuera de fournir des services de conférence aux groupes régionaux dans la limite des ressources disponibles. Enfin, les incidences financières des propositions visant à rattacher au Département les fonctions de secrétariat technique des Cinquième et Sixième Commissions seront exposées dans le projet de budget-programme pour 2004-2005. M. Chen Jian sera heureux de communiquer des renseignements plus détaillés au cours des consultations officielles.

62. **Le Président** dit que le Bureau examinera la demande faite par le représentant de l'Arabie saoudite pour que la Commission adapte ses horaires de réunion pendant le mois de Ramadan et fera rapport à ce sujet à la Commission.

**Point 110 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite)**

**Projet de résolution A/C.5/57/L.9**

63. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.9 est adopté*

**Point 111 de l'ordre du jour : examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Services communs (suite)*

**Projet de décision A/C.5/57/L.14**

64. *Le projet de décision A/C.5/57/L.14 est adopté.*

**Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**Point 118 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite)**

*Personnel gratuit fourni par des gouvernements et d'autres entités (suite)*

**Projet de résolution A/C.5/57/L.5**

65. **M. Chaudhry** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.5 au nom du Président.

66. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.5 est adopté.*

**Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (suite)**

*Construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Adis Abeba (suite)*

**Projet de décision A/C.5/57/L.8**

67. *Le projet de décision A/C.5/57/L.8 est adopté.*

*Système de vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies (suite)*

**Projet de décision A/C.5/57/L.10**

68. *Le projet de décision A/C.5/57/L.10 est adopté.*

*Arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux (suite)*

**Projet de décision A/C.5/57/L.11**

69. *Le projet de décision A/C.5/57/L.11 est adopté.*

*Fourniture de services consultatifs aux États Membres (suite)*

**Projet de décision A/C.5/57/L.12**

70. *Le projet de décision A/C.5/57/L.12 est adopté.*

*Tendances des ressources extrabudgétaires à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur sa capacité à s'acquitter de son programme de travail (suite)*

**Projet de décision A/C.5/57/L.13**

71. *Le projet de décision A/C.5/57/L.13 est adopté.*

**Point 115 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (suite)**

**Projet de décision A/C.5/57/L.6**

72. *Le projet de décision A/C.5/57/L.6 est adopté.*

**Point 119 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)**

**Projet de résolution A/C.5/57/L.7**

73. **Mme Wahab** (Indonésie) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.7 au nom du Président.

74. **Mme Udo** (Nigéria) exprime l'espoir que les vues exposées par sa délégation ainsi que d'autres dans les débats officiels sur ce point seront prises en compte lorsque le Corps commun d'inspection arrêtera la liste des sujets pour son programme de travail pour l'année 2003 et les suivantes.

75. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.7 est adopté.*

**Point 122 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite)**

**Projet de résolution A/C.5/57/L.4**

76. **M. Kelapile** (Botswana) présente le projet de résolution A/C.5/57/L.4 au nom du Président.

77. *Le projet de résolution A/C.5/57/L.4 est adopté.*

**Organisation des travaux**

78. **M. Ramos** (Portugal), coordonnateur de la question de la coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales au titre du point 112 de l'ordre du jour, propose que le Secrétariat rédige un projet de décision sur la question par lequel l'Assemblée générale prendrait note de la note du Secrétaire général contenue dans le document A/57/361 et du rapport sur le même sujet du Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires reproduit dans le document A/57/7/Add.3.

79. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 50.*